Commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY

Procès-Verbal du conseil municipal du 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trente septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de La Mothe Saint-Héray dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLANCHET, Maire.

Date de la convocation : **26 septembre 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Philippe BLANCHET, Dominique NOUREAU, Jean BOUTET, Sylvie BAPTISTE, Gérard CRÉMAULT, Annie LEPRÊTRE, Sandrine GRÉGOIRE, Claude BICHON, Sébastien GUÉRIN, Lucie BEURET, Hippolyte SIMON-BAUMEL.

Étaient excusés et représentés : M. Laurent MANDIN à Mme Sylvie BAPTISTE, Mme Marie-José CAIL à M. Gérard CRÉMAULT, M. Christian ÉMERIT à Mme Lucie BEURET, M. Sébastien ASSAILLY à M. Philippe BLANCHET.

Était excusé et non représenté : -

Étaient absents : M. Dominique de MARNE. Mme Marie-Pierre EINAUDI, Mme Armelle VIGNAULT.

Secrétaire de séance : M. Jean BOUTET.

Ordre du Jour :

- **Espaces publics**
  1) **Construction d'une halle**
  - Validation du projet
  - Demandes de subventions
  2) **Mission de contrôle technique (CT)**
  3) **Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS)**
  4) **Place Clemenceau**
  - Demande de subvention
- **Location d'un appartement – 23 rue de l'Ouche**
- **Schéma de mutualisation de Mellois en Poitou entre la Communauté de communes et les communes membres**
- **Mise à disposition de l'espace jeunes du Moulin l'Abbé au C.I.F.**
- **Vente de deux parcelles du lotissement des Champs du Parc**
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025 et reçu par l'ensemble des membres du conseil. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à la majorité (Abstention de Mme Dominique NOUREAU, absente au conseil municipal).

Point des travaux

Monsieur Jean BOUTET, adjoint, fait état des travaux réalisés :

- **Réparation des feux** (panne depuis le 15 août) par l'entreprise INEO (coût 1 555,00 € TTC).
- **Programme 2025 de remplacement des lanternes** par des LED terminé - Une étude pour le remplacement de l'éclairage public dans les hameaux (Villedé, Vivier) sera faite par INEO – Le stock de lanternes aux ateliers permettra de finir le remplacement dans les rues de la Vieille Église, de la Sablière et la place du Couvent).
- **Peinture routière,** chemin des Grands Murs pour sécurisation de tous les usagers.
- **Mise en service de l'électricité** dans les appartements (23 rue de l'Ouche).
- **Assainissement** : fin des travaux chemin de Bouscule ; arrêt chemin des Fontaines – nécessité d'assécher la nappe pour poursuivre et effondrement de la chaussée ; en attente de la pose d'un système de « blindage » pour soutenir les côtés.
- **Colonnes enterrées** au parking de la Villedieu : travaux commencés et en attente de la livraison des poubelles.

Espaces publics : construction d'une halle – place Clemenceau
➢ Validation du projet de demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet d'une construction d'une halle, place Clemenceau et la présentation faite le 05 septembre 2025 par la maîtrise d'œuvre prenant en compte les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'installation d'une couverture vitrée. Cependant l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération, phase APD (Avant-Projet Définitif) est de 298 500,00 € HT hors honoraires de la maîtrise d'œuvre et des prestations complémentaires et ne tient pas compte de la prescription de l'Architecte des Bâtiments de France.

La mise à jour de cette estimation, au 30 septembre, s'élève désormais à 381 500 ,00 € HT soit un surcoût de 83 000,00 € HT. Le cabinet ABLOMÉ doit se rapprocher de l'Architecte des Bâtiments de France pour proposer du polycarbonate en remplacement du verre.

Les élus, en l'attente de nouveaux éléments, sursoient à leur décision et reportent ce point à un prochain conseil municipal.

2025_09_30/01
Aménagement de la Place Clemenceau : construction d'une halle - Mission de contrôle technique (CT)

Monsieur Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place Clemenceau et de ses abords, la commune a besoin d'avoir recours à une mission de Contrôle Technique (CT) pour les travaux de construction de la halle.

Deux bureaux ont été sollicités et ont présenté une proposition :

- SOCOTEC de Niort
- APAVE de Niort

Les missions proposées sont les suivantes :

	SOCOTEC	APAVE
Mission de base		
- L, SEI, PS, HAND	3 140,00 € HT	3 520,00 € HT
Vérification des installations électriques	250,00 € HT	-
Attestation accessibilité handicapés	60,00 € HT	290,00 € HT
Attestation sismique	-	920,00€ HT
TOTAL	**3 450,00 € HT**	**4 730,00 € HT**

Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
Mission SEI : sécurité des personnes dans les ERP et IGH
Mission PS : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (attestations comprises)
Mission Hand : Accessibilités des constructions

Au regard des devis et des missions, l'offre du bureau SOCOTEC est considérée comme l'offre la plus avantageuse économiquement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre du bureau SOCOTEC pour la mission de contrôle technique du marché de construction de la halle, place Clemenceau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1) **ATTRIBUE** la mission de contrôle technique au bureau SOCOTEC de Niort (79) pour un montant de 3 450,00 € HT,
2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents concernant cette affaire.

2025_09_30/02
Aménagement de la place Clemenceau, de ses abords et construction d'une halle - Mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)

Monsieur Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place Clemenceau et de ses abords ainsi que la construction d'une halle, la commune a besoin d'avoir recours à une mission de Coordination et de Protection de la Santé (CSPS).

Deux bureaux ont été sollicités et ont présenté une proposition :

- SOCOTEC de Niort
- APAVE de Niort

Les missions proposées sont les suivantes :

	SOCOTEC	APAVE
Mission de coordination SPS	4 173,00 € HT	3 560,00 € HT
TOTAL	**4 173,00 € HT**	**3 560,00 € HT**

Au regard des devis et des missions, l'offre du bureau APAVE est considérée comme l'offre la plus avantageuse économiquement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre du bureau APAVE pour la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé du marché d'aménagement de la place Clemenceau et de ses abords ainsi que de la construction de la halle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1) **ATTRIBUE** la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé au bureau APAVE de Niort (79) pour un montant de 3 560,00 € HT,
2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents concernant cette affaire.

2025_09_30/03
Aménagement des espaces publics : place Clemenceau et ses abords -Demande de subvention au Département

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la place Clemenceau et de ses abords comprend :

- La sécurisation de la route départementale n°5 (route de Pamproux) en entrée de bourg jusqu'au carrefour central
- La requalification de la Place Clemenceau
- La gestion intégrée des eaux pluviales sur la RD5 et la Place Clemenceau
- La réfection de la rue des Trois Pavés

Les limites entre la voie de circulation (route de Pamproux-RD n°5) et la place Clemenceau sont peu sécurisantes pour les piétons. De même, l'aspect routier des aménagements existants n'incitent pas les automobilistes à ralentir et à la prise en compte du piéton dans cet espace. Cette disposition génère un conflit d'usages limitant l'attractivité et le confort de cet espace urbain.

De fait, la sécurisation de cette voie est essentielle pour le partage de tous les usages. Le projet d'aménagement prévoit des trottoirs PMR, des rétrécissements de voirie, la création de noues, des plateaux surélevés dans la traversée du bourg.

Il précise que le Département des Deux-Sèvres peut accompagner la collectivité dans la sécurisation de la route départementale n°5 en agglomération et propose de solliciter une subvention au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres (CADS) d'un montant total de 120 000,00 € répartie en deux phases de travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Phase 1 : entrée route de Pamproux (à partir du n°43) à la rue du Barrabas
- Phase 2 : de la rue du Barrabas au carrefour central

	RD 5 - Route de Pamproux	
	PHASE 1	PHASE 2
DEPENSES		
Etude	7 850,00 €	7 850,00 €
Préparation du terrain	44 152,50 €	32 840,00 €
Terrassement, structure et finitions	452 171,28 €	488 659,34 €
Bordures	48 268,00 €	28 290,00 €
Signalisation	7 822,50 €	6 130,00 €
Assainissement - Eaux pluviales	12 019,00 €	38 539,00 €
Bassin drainants	0,00 €	20 985,00 €
Mise à niveau	3 625,00 €	2 425,00 €
Bornes forains - Recharge V-Électriques	1 466,40 €	1 378,00 €
Maçonnerie	43 724,00 €	6 570,00 €
TOTAL TRAVAUX	621 098,68 €	633 666,34 €
Maîtrise d'œuvre	86 953,82 €	88 713,29 €
TOTAL HT	708 052,50 €	722 379,63 €
	TOTAL PHASES 1-2	1 430 432,12 €

RECETTES	
État : DETR	400 000,00 €
État : Fonds vert	260 000,00 €
Département : CADS	
Phase 1	60 000,00 €
Phase 2	60 000,00 €
Agence de l'Eau	250 000,00 €
Autofinancement Emprunt	400 432,12 €
TOTAL RECETTES	1 430 432,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1°) VALIDE Le plan de financement prévisionnel tel que présenté,

2°) SOLLICITE une subvention auprès du Département des Deux-Sèvres au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres d'un montant total de 120 000,00 €,

3°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2025_09_30/04
Mise en location d'un appartement 23 rue de l'Ouche

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de 5 appartements – 23 rue de l'Ouche ont été réceptionnés et qu'ils peuvent désormais être mis en location.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le conseil municipal a fixé les loyers et charges mensuelles des appartements :

- Studio : 350,00 €
- Appartement 2 avec terrasse : 550,00 €
- Appartements 3-4-5 : 550,00 €

- Entretien des parties communes : 40,00 €
- Provision pour la taxe d'ordures ménagères : 10,00 €
- Entretien des systèmes de chauffage (PAC) et ventilation (VMC) : 30,00 €

L'agence immobilière ADI a présenté la candidature de Mme Coralie GUILLOT intéressée par deux logements : appartement 2 avec terrasse ou appartement 5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

1°) DÉCIDE de louer l'appartement 2 avec terrasse de la rue de l'Ouche à Madame Coralie GUILLOT,

2°) DIT que le montant du loyer est de 550,00 € hors charges,

3°) DIT que le montant des charges mensuelles s'élève à 80,00 €,

4°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2025-09-30/05
Avis sur le Schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028 entre la communauté de communes et ses communes membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39-1,

Les actions de mutualisation entre collectivités territoriales, fortement développées depuis la réforme territoriale de 2010, permettent de renforcer l'action publique locale en favorisant les mises en commun de moyens, d'équipements, de matériels ou de personnels.

Aujourd'hui, de nombreuses actions ont déjà été lancées entre la communauté de communes et ses communes membres :

- La mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- La création du service commun CIAS/ Mellois en Poitou
- La création d'un service commun France Service/CCAS Chef-Boutonne
- La mutualisation de l'ingénierie du dispositif « Petites villes de demain »
- Le service mutualisé des archives
- La convention cadre pour l'entretien des sites communautaires
- La création d'une Direction des Systèmes d'Informations territoriale

Ainsi, afin de faire de la mutualisation un véritable levier de développement pour le territoire, il convient d'approuver un document regroupant ses actions et permettant d'identifier les orientations, les objectifs et les modalités de mises en œuvre des actions de mutualisations identifiées. Ce document est le schéma de mutualisation 2026-2028 pour Mellois en Poitou.

Le schéma de mutualisation est un rapport d'orientation adopté par le conseil communautaire sur avis des communes membres. Il est initié par la Communauté de Communes pour présenter le projet de mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels entre une Communauté de Communes et ses communes membres ou entre les communes membres entre elles.

La construction du schéma de mutualisation s'est appuyée sur deux postulats :

- Un périmètre intégrant à la fois la mutualisation ascendante, descendante : communauté de communes vers les communes et communes vers la communauté de communes mais aussi la mutualisation horizontale : les mutualisations possibles entre communes

- Sur la base de volontariat des communes

Des réunions organisées en bassins de vie en janvier février 2025 ont permis de mettre en avant les besoins et attentes des communes.

Un comité technique composé de techniciens des communes et un comité de pilotage composé d'élus volontaires ont validé 14 actions proposées dans le schéma de mutualisation 2026-2028 regroupées dans les thématiques suivantes :

- Matériel partagé et Achat partagé : 4 actions
- Réalisation d'inventaires : 2 actions
- Partage d'expertise communauté de communes / communes : 5 actions
- Communication et animation du territoire : 1 action
- Ressources Humaines : 2 actions

Le projet de schéma de mutualisation a été présenté en conférence des maires le 11 septembre 2025.

Il est envoyé aux communes afin que chaque conseil municipal puisse émettre un avis sur le projet de schéma dans un délai de trois mois, soit avant le 12 décembre 2025.

Le projet de schéma sera ensuite soumis à l'approbation du conseil communautaire du 18 décembre 2025. Devenu définitif, il sera adressé à chacune des communes membres pour notification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour,

- Émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028, annexé à la présente délibération.

2025_09_30/06
Mise à disposition de l'espace jeunes du Moulin l'Abbé au C.I.F. – S.P.

Madame Dominique NOUREAU, adjointe, rappelle au conseil municipal que la commune connaît des besoins croissants en matière d'accompagnement et d'animation pour la jeunesse. L'absence d'un espace dédié aux jeunes limite leurs possibilités de :

- s'exprimer et s'épanouir,
- construire des projets collectifs,
- bénéficier d'un accompagnement éducatif et citoyen de proximité.

L'ouverture d'un accueil jeunes visera à répondre à ces enjeux en proposant un lieu sécurisé, inclusif et accessible, complémentaire aux dispositifs existants.

L'association CIP-SP bénéficiant d'une expérience en animation de proximité et en accompagnement des jeunes propose d'être porteur du projet « Espace Jeunes ». Ce projet repose sur une coopération étroite entre :

- la commune et la communauté de communes Mellois en Poitou,
- les établissements scolaires et associations locales,
- les acteurs médico-sociaux et culturels du territoire.

Les publics visés sont les jeunes de 11 à 17 ans de La Mothe Saint-Héray et des communes voisines. Un accueil avec une attention particulière sera porté aux jeunes en situation de vulnérabilité et de rupture.

Cet accueil jeunes a l'ambition de devenir :

- un lieu de ressource pour les adolescents et leurs familles,
- un levier de cohésion sociale et de participation citoyenne,
- un modèle de solidarité locale au service du territoire.

Le CIF-SP est prêt à engager ce projet en partenariat avec la commune de La Mothe Saint-Héray et l'ensemble des acteurs locaux. À cet effet, il sollicite la mise à disposition du local « Espace jeunes » du Moulin l'Abbé et de ses équipements pour une ouverture au 1er janvier 2026.

Des ateliers ont eu lieu cet été pour lancer le projet ; une poursuite de l'expérimentation est programmée aux vacances de la Toussaint et de Noël. À partir du 1er janvier 2026, l'espace jeunes sera ouvert les mercredis après-midi 10 jours pendant les « petites » vacances, et de 20 à 30 jours pendant les vacances d'été. Un partenariat avec la communauté de communes Mellois en Poitou est sollicité à hauteur de 25 000,00 € par an ainsi qu'avec les organismes sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1°) DÉCIDE de mettre gracieusement à disposition du CIF-SP les locaux « Espace jeunes » du Moulin l'Abbé,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir dans la mise à disposition de l'espace jeunes au CIF-SP.

2025_09_30/07
Vente de la parcelle 2 du lotissement des Champs du Parc

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de réservation par Monsieur Vali TUDOR de la parcelle n°2 du Lotissement des Champs du Parc, cadastrée B 403-425 d'une contenance totale de 449 m^2.

Vu la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2019 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement des Champs du Parc à 31,00 € le m^2,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle - lot n° 2 à Monsieur Vali TUDOR,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1°) ACCEPTE la cession de la parcelle - lot n° 2 à Monsieur Vali TUDOR, cadastrée B 403-425, d'une contenance totale de 449 m^2 au prix de 31,00 € le m^2, soit 13 919,00 €.

2°) AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte notarié à intervenir ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

2025_09_30/08
Vente de la parcelle 6 du lotissement des Champs du Parc

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de réservation par Madame Claudia PAUN de la parcelle n°6 du Lotissement des Champs du Parc, cadastrée B 407, d'une contenance de 472 m^2.

Vu la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2019 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement des Champs du Parc à 31,00 € le m^2,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle - lot n° 6 à Madame Claudia PAUN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1°) ACCEPTE la cession de la parcelle - lot n° 6 à Madame Claudia PAUN, cadastrée B 407, d'une contenance de 472 m^2, au prix de 31,00 € le m^2, soit 14 632,00 €.

2°) AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte notarié à intervenir ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

- **Vente résidence Bel Air et Appartement 27 rue du Maréchal Joffre** : signature de l'acte le 15 octobre.
- **Demande d'un partenariat du Syndicat de Défense du Mothais sur Feuille** pour l'apposition du logo de la commune et octroi du d'une subvention de 200,00 €.
- **Versement par l'assurance** de 11 833,00 € au titre d'un acompte d'indemnisation pour l'inondation de 2023 à l'Orangerie (portes).
- **Maison des Rosières** : installation d'un traiteur réunionnais.
- **Collecte des encombrants** : 1 seule collecte par an sur inscription.
- **Octobre « rose »** : animations par les associations et commerçants.
- **Avenir de l'ancienne laiterie** : discussion autour de la mosaïque et son utilisation par la commune ; mise en valeur de la source de la Fontaine Bernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève et le conseil est clos à 22h30.

Le Secrétaire,

M. Jean BOUTET

MAIRIE DE LA MOTHE-SAINT-HERAY (Deux-Sèvres)

Le Maire,

M. Philippe BLANCHET